

# Conseil communal

---



**M. Jean-Claude Merminod**

**Président**

*Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023*

**M. Charles Koller**

**Président**

*Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023*



## Bureau du Conseil communal

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023

### Président

Jean-Claude Merminod

### 1<sup>er</sup> Vice-Président

Charles Koller

### 2<sup>e</sup> Vice-Président

Bernard Cottier

### Secrétaire

Gaëlle Weissert

### Secrétaire suppléante

Silvana Passaro

### Scrutatrices

Valérie Bernier

Daniela Miéville

### Scrutatrice suppléante et scrutateur suppléant

Fiona Glauser

Pierre Delisle

### Huissière et huissier

Béatrice Raball

Florent Durussel.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023

### Président

Charles Koller

### 1<sup>er</sup> Vice-Président

Bernard Cottier

### 2<sup>e</sup> Vice-Présidente

Daniela Miéville

### Secrétaires

Gaëlle Weissert (*jusqu'au 31 août*)

Silvana Passaro (*dès le 1<sup>er</sup> septembre*)

### Secrétaire suppléante

Silvana Passaro (*jusqu'au 31 août*)

### Scrutatrice

Fiona Calame

2<sup>e</sup> poste vacant

### Scrutateurs suppléants

Pierre Delisle

Anton Gaillard

### Huissier

Florent Durussel

2<sup>e</sup> poste vacant.

### Passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Président du Conseil communal

Le 26 juin 2023, M. Jean-Claude Merminod, Président du Conseil communal sortant, a transmis symboliquement les clés de la Ville à son successeur, M. Charles Koller, dans le nouveau parc Recordon, à Mon Repos.



◆ ◆ ◆ ◆

## Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 6 fois, à la grande salle du Motty, soit les :

- Jeudi 23 février 2023
- Vendredi 31 mars 2023
- Jeudi 11 mai 2023
- Jeudi 8 juin 2023 (*annulée*)
- Jeudi 22 juin 2023
- Jeudi 28 septembre 2023 (*annulée*)
- Jeudi 9 novembre 2023
- Vendredi 8 décembre 2023.

◆ ◆ ◆ ◆

## Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

### Séance du jeudi 23 février 2023

#### N° 1 Plan climat et politiques climatiques de la Ville d'Ecublens

Le Conseil communal décide, après amendements :

- 1) de prendre connaissance du Rapport du Plan climat communal ;
- 2) d'approuver la Stratégie du Plan climat communal présentée au chapitre 5.4 du préavis avec l'objectif :
  - d'atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire à réduire d'au moins 90 % les émissions totales de GES d'ici 2050 par rapport à 2020, sans procéder à l'achat de crédits carbone ;
  - de contribuer à retirer de l'atmosphère l'équivalent du solde incompressible des émissions résiduelles ;
  - d'adapter le territoire aux changements climatiques et créer une culture « climat » au sein de l'administration ;
- 3) de prendre connaissance de la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes.

#### N° 2 Cheminement de mobilité douce Stand-Crêts – Crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 530'000.-** (cinq cent trente mille francs) pour la réalisation d'un cheminement piétons et vélos reliant les chemins du Stand, des Vignes ainsi que des Crêts.

### Séance du vendredi 31 mars 2023

#### N° 3 Terrains de sport, remplacement des revêtements de sol du terrain C du stade du Croset et du terrain de la Coquerellaz – Crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- 1) d'accepter la réfection du revêtement des terrains de sport du Croset (terrain C) et de la Coquerellaz ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 280'000.-** (deux cent huitante mille francs) pour sa réalisation.

#### N° 4 Affichage numérique frontal (ANF) au complexe scolaire du Pontet – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- 1) d'accepter l'acquisition et l'installation de 41 nouveaux écrans d'affichage numérique frontal ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 270'000.-** (deux cent septante mille francs) pour sa réalisation.

#### N° 5 Eclairage public – Remplacement des points lumineux en LED – Crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- 1) d'accepter le renouvellement généralisé des sources lumineuses ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 710'000.-** (sept cent dix mille francs) pour sa réalisation.

**Séance du jeudi 11 mai 2023****N° 6 Achat d'un véhicule de livraison électrique – Demande de crédit**

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 70'000.- TTC** (septante mille francs) pour l'acquisition d'un véhicule électrique de livraison.

**N° 7 Rapport-préavis – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess demandant « à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal »**

Le Conseil communal décide, *après amendement* :

- de prendre ~~note~~ acte de la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sebastian Süess demandant « à étudier l'opportunité d'établir un plan traitant les divers aspects induits par notre mobilité sur l'ensemble du territoire communal ».

**N° 8 Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023**

Le Conseil communal décide :

- 1) d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2023 représentant au total une **augmentation des charges de Fr. 1'167'300.-** (un million cent soixante-sept mille trois cents francs) et une **augmentation des revenus de Fr. 324'300.-** (trois cent vingt-quatre mille trois cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis ;
- 2) de compenser la péjoration du résultat de Fr. 843'000.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire ;

- 3) de prendre acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2023 est dès lors arrêté comme suit :

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Excédent de charges initialement prévu au budget 2023	Fr. 1'338'100.-	
Charges complémentaires	Fr. 1'167'300.-	
Revenus complémentaires		<u>Fr. 324'300.-</u>
Totaux	<u>Fr. 2'505'400.-</u>	<u>Fr. 324'300.-</u>
Résultat intermédiaire (excédent de charges)	Fr. 2'181'100.-	
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	<u>Fr.-2'181'100.-</u>	
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2022	<u>Fr. _____.-</u>	

**Séance du jeudi 22 juin 2023**

**Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – exercice 2022**

**Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2022**

**Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2022**

**Comptes du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2022**

**Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2022**

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2022 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2022 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2022 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2022 du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'approuver la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2022 et d'adopter les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2022.

#### **Elections pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 :**

##### Président

M. Charles Koller est élu.

##### 1<sup>er</sup> Vice-Président

M. Bernard Cottier est élu.

##### 2<sup>e</sup> Vice-Présidente

Mme Daniela Miéville est élue.

#### **Séance du jeudi 9 novembre 2023**

##### **N° 9 Collège Mars – Surélévation, rénovation et assainissement énergétique – Crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- 1) d'approuver la surélévation, rénovation et assainissement énergétique du Collège Mars ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 14'560'000.- TTC** (quatorze millions cinq cent soixante mille francs) pour sa réalisation.

##### **N° 10 Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 14 – Chemin des Esserts / route du Bois – Crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- 1) d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 14, rive droite et gauche, chemin des Esserts / route du Bois ;
- 2) d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 620'000.- TTC** (six cent vingt mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 du préavis ;
- 3) d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de **Fr. 93'000.- HT** (nonante-trois mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 du préavis.

##### **N° 11 Réfection des chemins agricoles – Levée des oppositions suite à l'enquête publique**

Le Conseil communal décide :

- de refuser ce préavis.

## Séance du vendredi 8 décembre 2023

**Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – exercice 2024**

**Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2024**

**Budget du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2024**

**Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2024**

**Budget communal – exercice 2024**

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le budget de l'exercice 2024 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge ;
- d'approuver le budget de l'exercice 2024 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver le budget de l'exercice 2024 du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'approuver le budget de l'exercice 2024 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver le budget communal 2024 avec un amendement concernant les comptes suivants :

101.3001 – 101.3030 – 101.3040

Remplacer les montants de ces trois lignes par les montants des Comptes 2022 indexés de 3.25 % puis de 2 %

et de prendre acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2023 à 2028.

♦ ♦ ♦ ♦

## Mouvements au sein du Conseil communal

Durant l'année, 6 démissions ont été enregistrées et 6 nouveaux membres ont été assermentés.



*Le Conseil communal qui vote en faveur du Plan climat.*

♦ ♦ ♦ ♦

## Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2022/2023 pour l'exercice 2022

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2022/2023 pour l'exercice 2022 a émis dans son rapport du 31 mai 2023

### Vœu n° 1 – Présentations au Conseil communal

La CoGes souhaite que des présentations par des responsables cantonaux du suivi de la qualité de l'air, ainsi qu'avec des responsables des TL soient planifiées pour 2023-2024.

#### Réponses :

Le 20 novembre 2023, ce vœu a été transmis au Bureau du Conseil communal comme objet de sa compétence, celui-ci étant de son ressort. Il lui a été précisé que les services communaux sont à disposition, cas échéant, pour collaborer à l'organisation de telles présentations.

### Vœu n° 2 – Visite de la Vaudoise Arena

La CoGes souhaite qu'une visite de la Vaudoise Arena soit organisée pour toutes les autorités communales des communes de l'Ouest lausannois.

#### Réponses :

Pour donner suite à la demande de la CoGes, une visite de la Vaudoise Arena a été organisée le samedi 9 mars 2024 à l'attention des membres du Conseil communal d'Ecublens uniquement. En effet, il n'appartient pas à la Ville de mettre sur pied une telle visite pour l'ensemble des communes de l'Ouest lausannois.

### Vœu n° 3 – Bâtiment de la place des sports

La CoGes émet le vœu que la Municipalité soutienne le développement d'un club d'athlétisme ou autres activités sportives qui pourraient aussi profiter de cette infrastructure sportive.

#### Réponse :

La Municipalité est prête à étudier toute demande émanant d'associations sportives

ou autres qui souhaiteraient à l'avenir pouvoir utiliser le bâtiment de la place des sports dans le cadre de leurs activités.

### Vœu n° 4 – Bâtiment de la place des sports

La CoGes souhaite que la Municipalité surveille attentivement les gabions de la nouvelle buvette. En effet, les cailloux insérés à l'intérieur de l'ouvrage peuvent être extraits aisément. En cas de problème, il serait souhaitable qu'une solution soit trouvée.

#### Réponse :

Le Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité rapporte qu'une intervention visant à retirer les cailloux dont la section était insuffisante a d'ores et déjà été menée. Au surplus, le Service surveille ce point.

### Vœu n° 5 – AJESOL

La CoGes souhaite que la Municipalité informe le Conseil communal au moins une fois par année au sujet de l'augmentation de la capacité d'accueil des autres communes partenaires de l'AJESOL (Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).

Il est important que les habitant-e-s d'Ecublens ne soient pas péjorés vis-à-vis des autres habitant-e-s où les communes n'investissent pas suffisamment dans leurs structures.

#### Réponse :

La Municipalité ne va pas répondre à ce vœu, car elle estime que celui-ci n'est pas de sa compétence mais de celle des délégués du Conseil communal à l'AJESOL. Par ailleurs, le plan de développement du réseau fait partie intégrante du rapport d'activité de l'AJESOL (voir page 165).

### Vœu n° 6 – Réfectoire scolaire

La CoGes souhaite qu'une formation des employé-e-s du réfectoire soit réalisée afin de leur permettre d'acquérir des nouvelles compétences (savoir être et savoir-faire) pour les rôles/responsabilités d'une structure d'accueil.

#### Réponse :

Pour rappel, le personnel des réfectoires a toujours disposé de personnes ressources

pour améliorer leurs compétences dans leur travail d'encadrement des enfants. Par ailleurs, depuis plus de deux ans, un délégué référent des réfectoires est présent pour les aider en cas de problème d'accueil d'un enfant. Cependant, en réponse à la demande du Conseil communal de renforcer cette formation du personnel des réfectoires, le Service des activités scolaires et parascolaire s'est approché des Hautes Ecoles pour créer une formation sur mesure qui est une expérience nouvelle et unique dans le Canton de Vaud. Nous espérons par ailleurs que cette formation pourra être un modèle à reproduire par la suite.

Ainsi, en collaboration avec la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL) et le Partenaire enfant et pédagogie (PEP), la Direction du Service des activités scolaires et parascolaires (SASP) a mis en place une formation pour le personnel des réfectoires, dès le mois de février 2024 et jusqu'en mai 2025. La formation se déroulera sous forme de modules mensuels. Les intervenants sont des collaborateurs du PEP, de la HETSL et de la Haute école pédagogique Vaud (HEP). Il y a également six interventions supplémentaires prévues de la part du Chef de service et de l'Adjointe du SASP durant le processus de la formation. Ces interventions de la Direction du Service permettront d'accompagner la mise en œuvre pratique des éléments vus durant la formation.

Les objectifs principaux de cette formation consistent à :

- Favoriser une meilleure compréhension des besoins des enfants en âge de scolarité.
- Faire émerger des pratiques plus professionnelles.
- Proposer des outils concrets et utiles à la pratique.

Les thèmes traités sont les suivants :

1. Les caractéristiques du développement de l'enfant 4-12 ans et de l'adolescent.
2. Les enjeux autour du repas et ce qu'il faut savoir d'un point de vu diététique.
3. Réflexion sur l'organisation, l'aménagement et le matériel qui favorisent la relation entre enfants et le « vivre ensemble ».

4. La collaboration au sein de l'équipe.
5. La collaboration avec l'école.
6. Les lignes directrices d'un projet « accueil dans les réfectoires ».

#### **Vœu n° 7 – Ecublens Plage**

**La CoGes remercie la Municipalité pour les réponses apportées au vœu n° 6 de l'exercice 2021 ainsi que la réalisation de cette nouvelle manifestation au sein de notre commune.**

**La CoGes rappelle aux membres de l'exécutif et du législatif que cette manifestation est entièrement financée par la commune et que les tarifs pratiqués s'approchent plus d'un restaurant que d'une buvette sans service.**

**De ce fait la CoGes réitère le souhait qu'un appel d'offre pour la mise en concurrence de l'exploitation de la buvette soit lancé dès cette année pour l'édition 2024.**

**Cet appel d'offre devrait exiger entre autres, la vente de produits locaux et des premiers prix pour chaque catégorie (boissons et petite restauration).**

**Le concept pourrait s'inspirer de ce qui a été fait à la Galicienne (Prilly) ou à la Coquette (Morges) avec des critères de durabilité et des prix modérés.**

**La CoGes souhaite qu'Ecublens Plage ferme lors des manifestations de la fête interculturelle et Destiny.**

**La CoGes souhaite que la population soit clairement informée que l'accès aux installations sportives et récréatives placées à côté de la buvette est accessible à toutes et tous sans obligation de consommer quelque chose à la buvette.**

#### **Réponse :**

La Municipalité réitère la position qu'elle a soutenue dans le cadre de la réponse au vœu n° 6 de l'exercice 2022, respectivement de la réponse à l'interpellation de M. Koller du 30 septembre 2022, à savoir que, pour l'instant, elle ne souhaite pas faire un appel d'offres pour l'exploitation de la buvette d'Ecublens Plage et/ou pour l'entier du projet. En effet, elle désire garder la main sur celui-ci et faire encore évoluer un peu le concept.

Par ailleurs, la place du Pontet va clairement être impactée, ces prochaines années, par des travaux qui auront lieu dans le secteur. Il en découle que la Ville doit avoir les « mains libres » et garder une certaine flexibilité pour pouvoir adapter au fur et à mesure des besoins des services communaux les installations d'Ecublens Plage.

En effet, elle est en train de le faire avec l'emprise de chantier destinée à la mise en place de containers pour les classes du collège Mars qui va être rénové. Elle devra ensuite le faire avec l'emprise de chantier pour le réaménagement des voiries de la Plaine du Croset, chantier qui durera plusieurs années. La Municipalité souhaite ainsi garder la maîtrise du projet.

Ceci étant, elle tient à relever que, pour l'édition 2023, la carte d'Ecublens Plage a été retravaillée avec une mise en avant des produits locaux et suisses proposés, ainsi qu'une boisson à premier prix (Fr. 2.-).

S'agissant de la présence d'Ecublens Plage en parallèle à l'organisation d'autres manifestations telles que Destiny ou la Fête interculturelle, la Municipalité souligne que l'exploitant d'Ecublens Plage s'avère être un partenaire soutenant et plein de ressources pour des associations ou autres organismes qui ne sont pas des professionnels de l'événementiel et qu'ils collaborent en bonne intelligence. De plus, force est de constater qu'il est utile, en particulier lors des très grosses manifestations telles que celles précitées, d'avoir un point de vente supplémentaire afin de pouvoir contenter tout le monde, y compris les habitués d'Ecublens Plage.

Enfin, la Municipalité veillera à ce que l'information sur l'accessibilité aux installations sportives et récréatives sans obligation de consommation soit clairement affichée dès 2024 et compréhensible pour la population.

#### **Vœu n° 8 – Conseil des Jeunes**

**La CoGes souhaite que la Municipalité informe le Conseil des Jeunes sur les éléments politiques de la Commune (consultation sur les préavis pertinents qui sont soumis au Conseil communal).**

**Les futurs préavis municipaux devraient avoir un chapitre qui leur soit dédié avec**

**les avis et suggestions de ces derniers, pour que le Conseil communal puisse en prendre connaissance.**

#### **Réponse :**

La Municipalité salue la proposition de la CoGes de consulter le Conseil des Jeunes sur les éléments politiques de la Commune. Ceci entre dans le cadre de la mise en œuvre et du développement au sein de l'administration communale du « réflexe jeune », à savoir que les enfants et les jeunes doivent systématiquement être consultés pour toutes les questions qui les concernent, que cela soit issu de leur propre initiative et/ou en réponse à une sollicitation des adultes.

Ainsi, dans l'idéal, le Conseil des Jeunes devrait être consulté, dès le départ, au sujet des réflexions des services. C'est par exemple ce qui a été fait dans le cadre de la création du jardin au chemin de la Colline 1 (dans le parc Recordon) ou pour le projet « Low Tech ». Il s'agit néanmoins d'un travail de longue haleine, lequel devrait être porté par le futur délégué jeunesse, avec le soutien de la Cheffe de service.

Quant à ajouter un chapitre dédié dans les préavis, la Municipalité n'y est pas favorable. Elle ne souhaite pas, en effet, alourdir encore plus la charge des services communaux. Elle relève d'ailleurs que le Canton n'a pas prévu un tel chapitre dans les exposés des motifs et projets de décret.

#### **Vœu n° 9 – Prévention PolOuest**

**La CoGes souhaite que des actions de prévention soient menées au printemps au plus tard en avril (comme en 2020) avant les pics des divers événements (augmentation des nuisances sonores, infractions des personnes/pénal, comportements routiers des usagers, etc.).**

#### **Réponse :**

La réponse émane de la Police de l'Ouest lausannois, à qui le vœu a été transmis comme objet de sa compétence.

Le Comité de direction de la « Sécurité dans l'Ouest lausannois » tient à rappeler, très aimablement, que les aspects relevant de la sécurité publique ont été délégués à

son association conformément à ses statuts, qui dispose de sa propre Commission de gestion au sein de laquelle chaque commune est représentée. Aussi, dans un souci de respecter ces institutions et de garantir leur légitimité, il invite les membres de notre Commission de gestion, et plus largement du Conseil communal, à solliciter les représentants de la Ville d'Ecublens au sein du Conseil intercommunal de l'association pour tout ce qui a trait avec la sécurité publique.

Afin d'apporter tout de même une réponse, il rappelle les nombreuses actions entreprises jusqu'à ce jour, en lien avec les vœux n° 9 et 10. A ce sujet, il en découle que la multitude de contrôles effectués durant ces dernières années semble porter ses fruits, puisque la PolOuest a constaté, à son niveau, une diminution du nombre de véhicules modifiés.

En référence à la campagne de 2020 citée dans le vœu n° 9, les opérations menées maintenant depuis plusieurs années pour lutter contre les nuisances sonores liées au comportement routier de certains usagers de la route ou à la modification de leur véhicule, se poursuivront en 2024.

Du mois d'avril au mois d'octobre 2023, la PolOuest a mené plusieurs actions de sensibilisation et de répression sur les routes de l'Ouest lausannois. Certaines actions ont été menées en partenariat avec la Police municipale de Lausanne, la Gendarmerie vaudoise et le Service des automobiles et de la navigation.

Depuis le printemps 2023, le Service des automobiles et de la navigation, la Police cantonale et les polices communales ont renforcé les contrôles de circulation visant à lutter contre la problématique des véhicules bruyants, non conformes et modifiés. Les mesures administratives peuvent aller jusqu'à la saisie immédiate du véhicule et la destruction des pièces non homologuées dont le véhicule pourrait être équipé.

#### **Vœu n° 10 – Contrôles vélos et trottinettes**

**Suite à la prévention sur panneaux publicitaires, la CoGes souhaite que la police effectue des contrôles sur les vélos et trottinettes afin de vérifier si les règles et comportements d'usage sont respectés. Les membres de la CoGes constatent régulièrement des infractions routières que ce soit sur la route, sur les passages piétons et sur les trottoirs notamment aux alentours du site de l'EPFL.**

**nettes afin de vérifier si les règles et comportements d'usage sont respectés. Les membres de la CoGes constatent régulièrement des infractions routières que ce soit sur la route, sur les passages piétons et sur les trottoirs notamment aux alentours du site de l'EPFL.**

#### **Réponse :**

En complément à la réponse au vœu n° 9, la PolOuest indique que, entre octobre et décembre 2023, une campagne coordonnée portant sur la visibilité des cyclistes, élargie également aux utilisateurs de trottinettes, a été entreprise. A cette occasion, la PolOuest n'a pas manqué de marquer une présence dans le secteur de l'EPFL au vu des préoccupations de la Commission de gestion.

En ce qui concerne Ecublens, ce sont 13 contrôles qui ont eu lieu pendant la période crépusculaire au cours desquels 61 usagers ont été sensibilisés, soit 40 cyclistes, 15 utilisateurs d'e-bikes et 6 adeptes de trottinette électrique. Des soucis liés à l'éclairage des véhicules et à des habits non réfléchissants ont été relevés, mais aucun comportement contraire aux règles, tels que le non-respect des signaux routiers ou la circulation dans des zones réservées aux piétons, n'a été relevé.

Au printemps 2024, la campagne ciblant la mobilité douce, que la POL a initiée en 2021 et qui a été reprise en 2023 à l'échelle de l'Organisation policière vaudoise (OPV), comme mentionné sur les panneaux publicitaires, sera reconduite.

#### **Vœu n° 11 – Station BoxUp – Epenex**

**La CoGes réitère le vœu n° 8 émis en 2022 – Station BoxUp. Considérant les zones sportives dans quatre quartiers sur les cinq que compte notre commune, les enfants et leurs familles peuvent profiter d'espaces de sport, de jeu et de loisirs fort variés et à proximité de leur domicile. Tel n'est pas le cas pour les enfants et les jeunes du quartier d'Epenex. Dès lors, il nous apparaît justifié de mettre à leur disposition une Station BoxUp. Cette offre a rencontré un vif succès au Croset et ne devrait pas manquer d'être accueillie avec plaisir à Epenex, même si cette installation représente un certain coût.**

**Réponse :**

Comme déjà indiqué dans la réponse au vœu n° 8 de l'exercice 2022, le parc inter-communal d'Epenex devrait faire l'objet d'un réaménagement pérenne dans les prochaines années. La Station Box up proposée par le Conseil communal a déjà été prise en compte et les services concernés espèrent pouvoir la mettre en place dans ce cadre.

♦ ♦ ♦ ♦

**Votations fédérales et cantonales**

**Résultats pour la Commune d'Ecublens**

**18 juin 2023 – Votation cantonale**



**Initiative populaire cantonale « Pour la protection du climat »**

Electeurs inscrits	5'612
Votants	2'168
Participation	38.63 %
Oui	1'431
Non	682

**Résultat** **acceptée**

**18 juin 2023 – Votations fédérales**



**Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)**

Electeurs inscrits	5'612
Votants	2'168
Participation	38.63 %
Oui	1'766
Non	337

**Résultat** **acceptée**

**Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)**

Electeurs inscrits	5'612
Votants	2'168
Participation	38.63 %

Oui	1'530
Non	587

**Résultat** **acceptée**

**Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)**

Electeurs inscrits	5'612
Votants	2'168
Participation	38.63 %
Oui	1'548
Non	606

**Résultat** **acceptée**

♦ ♦ ♦ ♦

**Elections fédérales**

**Résultats pour la Commune d'Ecublens**



**22 octobre 2023 – Election au Conseil national et au Conseil des Etats**

**Election des 19 membres vaudois du Conseil national**

• Electeurs inscrits :	5'610
• Bulletins rentrés :	2'229
• Bulletins blancs :	9
• Bulletins nuls :	21
• Bulletins valables :	1'986
• Taux de participation :	35.94 %



**Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (1<sup>er</sup> tour)**

• Electeurs inscrits :	5'610
• Bulletins rentrés :	2'180
• Bulletins blancs :	14

- Bulletins nuls : 1
- Bulletins valables : 2'179
- Taux de participation : 38.86 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats au Conseil des Etats :

- Broulis Pascal 858
- Buclin Hadrien 58
- Buffat Michael 517
- Chevalley Ella-Mona 60
- Dridi Zakaria 37
- Gétaz Emmanuel 69
- Janeiro Margarida 69
- Mahaim Raphaël 619
- **Maillard Pierre-Yves 1'268**
- Meylan François 77
- Timofte Anaïs 71
- Weber Céline 247
- Zimmermann Angela 154
- Voix éparses 21
- **Total 4'125**

M. Pierre-Yves Maillard est élu au 1<sup>er</sup> tour.

### 12 novembre 2023 – Election au Conseil des Etats

#### Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (2<sup>e</sup> tour)

- Electeurs inscrits : 5'653
- Bulletins rentrés : 1'927
- Bulletins blancs : 23
- Bulletins nuls : 3
- Bulletins valables : 1'924
- Taux de participation : 34.09 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats :

- Broulis Pascal **972 Elu**
- Mahaim Raphaël 926 Non élu
- Voix éparses 3
- Total 1'901

◆◆◆◆◆